

MAIRIE DE MOLOY  
6, rue de la Commune  
Tel : 03 80 75 17 02 – [mairie.moloy@orange.fr](mailto:mairie.moloy@orange.fr)

## COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 21 décembre 2020 à 18h30

L'an deux mille vingt, le lundi vingt et un décembre,  
le Conseil Municipal de la Commune de Moley, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire, **Florian PAQUET**.

**Etaients présents** : Florian **PAQUET**, Denis **JUNG**, Fabrice **LANIER**, Patrick **FUX**, Pascal **BERNIER**, Régis **POINSOT**, Gaëtan **MENSTER**, Marina **CHARALAMBIDIS**, Christiane **CISTEL**.

**Absents excusés** : Boris **LAMOTTE** (donne pouvoir à Florian **PAQUET**) et Thierry **MONGET**

La séance est ouverte à 18h30.

### Nomination du secrétaire de séance – Application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Florian **PAQUET** a été désigné secrétaire de séance.

### Travaux de voirie 2021 : demandes de subventions

Le Conseil Municipal étudie les projets de travaux de voirie pour 2021. Suite à la Commission Travaux du mois de juin 2020, il a été décidé de relancer le dossier du réaménagement des trottoirs de la Grande Rue pour la portion située entre le Chemin de Combe Aulogne et le Chemin de la Sablière (des deux côtés).

S'agissant d'une voie départementale, une étude sommaire a été demandée à la MICA, service du Conseil Départemental, afin d'étudier des solutions de réduction de la vitesse des véhicules sur cet axe. Les solutions préconisées dans le rapport de l'étude ne satisfont pas le Conseil Municipal et il a été décidé, lors de la Commission Travaux du mois d'octobre 2020, de ne pas les retenir. Régis **POINSOT** suggère que la route départementale soit déclassée afin de devenir une voie communale. Le Maire indique qu'il n'y est pas favorable car cela impliquerait que l'entretien et les investissements futurs à mener sur cet axe seraient alors à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal décide, dans un premier temps, de réaménager les trottoirs à neuf et dans un second temps de solliciter de nouveau les services du Conseil Départemental afin d'aménager un passage piétons sécurisé en face de l'entrée de la micro-crèche lorsque celle-ci sera construite.

Le devis de l'entreprise **DROUOT** est étudié pour la rénovation des trottoirs : deux cheminements piétons en enrobé seront aménagés sur la moitié de la largeur des trottoirs et une bande végétalisée sera implantée sur l'autre moitié. Les entrées des riverains seront également traitées en enrobé, les souches

des arbres seront retirées, les avaloirs descellés seront repris et un regard d'eaux pluviales supplémentaire sera créée à l'angle de la Place du Lotissement.

Le Maire indique que les travaux liés à la pose de l'enrobé seront sous-traités à l'entreprise COLAS.

Le montant des travaux s'élève à 30 954 euros HT. Le Maire propose que deux subventions soient sollicitées : l'une au titre du programme de soutien à la voirie 2021 du Conseil Départemental pour 30% du montant HT des travaux et une autre au titre des amendes de police à hauteur de 25% du montant HT des travaux.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** les demandes de subventions précitées.*

### **Projet d'acquisition de parcelles boisées**

Le Maire propose au Conseil Municipal de formuler une offre d'achat pour l'acquisition de trois parcelles boisées d'une superficie globale de 7430m<sup>2</sup>, lesquelles présentent un intérêt pour la commune au vu de leur emplacement par rapport à la forêt communale et en particulier afin d'anticiper d'éventuels futurs besoins de desserte en cas d'exploitation forestière.

Le Conseil Municipal, au vu des récentes ventes de parcelles boisées dans la commune, décide de fixer le montant de sa proposition d'achat à 1800 euros. Cette offre sera transmise aux propriétaires.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** la proposition d'acquérir ces parcelles boisées.*

### **Questions diverses**

1. Un excellent bilan est tiré des animations de Noël qui ont eu lieu le 19 décembre et le Maire remercie Marina CHARALAMBIDIS, Denis JUNG, Cyril PORTERET et Daniel PREVOST pour leur implication.
2. Le Maire indique que les travaux d'entretien des berges de l'Ignon menés par le SITIV sont terminés pour cette année et remercie Gilbert LAMOTTE qui a particulièrement suivi ce chantier.
3. Le remplacement de trois paires de volets particulièrement vétustes des logements de la Cure va avoir lieu en mars 2021 par la Menuiserie du Foulot et fera l'objet d'une subvention de 50% du montant HT des travaux par le Conseil Départemental.
4. Le Conseil Municipal décide de l'implantation d'un miroir en face de la sortie de l'ancienne Cure au vu de la dangerosité de cette sortie pour les véhicules.
5. Le transformateur de la station de pompage a été remplacé et l'ancien poste sera prochainement démantelé pour un coût de 900 euros TTC. Le Maire en profite pour suggérer que, dans le courant de l'année prochaine, le chemin conduisant à la station de pompage fasse l'objet d'un empierrage.
6. L'application Tadurezo, lancée par l'Etat et le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, a pour but d'effectuer des mesures de la couverture mobile quel que soit le lieu où l'on se trouve. Ces mesures permettront aux pouvoirs publics de procéder plus efficacement à la résorption des zones blanches. Des informations complémentaires sont disponibles en MAIRIE si besoin.
7. Le Maire indique que quelques affouagistes ont formulé des demandes afin d'obtenir des « compensants » au vu du nombre de stères présents dans leurs portions d'affouages cette

année. Il demande l'avis du Conseil Municipal à ce sujet. Le Conseil Municipal souligne que la coupe qui est ouverte a été estimée à plus de 4000 euros par l'ONF et qu'il convient de faire des portions raisonnables afin de ne pas l'exploiter trop rapidement, la pratique du tirage au sort ne permettant pas de garantir un volume de bois exact. Par ailleurs, seule la coupe de la parcelle 12 a pour l'instant été ouverte par l'ONF, c'est pourquoi il convient de ne pas l'exploiter trop vite en attendant que la parcelle 13 soit ouverte également. Enfin, le Conseil Municipal souhaite rappeler que le prix des affouages à Moly est modique (50 euros) en comparaison avec les tarifs pratiqués en forêt domaniale (8€ le stère exploité). Par conséquent, le Conseil Municipal n'autorise pas la délivrance de compensants cette année.

8. Le Maire indique que les élèves de Moly pourront bénéficier du CLAS (contrat local d'accompagnement scolaire) dès janvier 2021. Le CLAS permet la mise en place d'un atelier d'aide aux devoirs 1h/semaine par des bénévoles et un atelier culturel également 1H/semaine. La COVATI se charge de prendre contact avec l'école de Lamargelle et les parents afin de recenser les inscriptions. La Commune mettra à disposition la bibliothèque pour l'aide aux devoirs et la salle des fêtes pour les ateliers culturels.
9. Le Maire fait un point d'information au sujet de la procédure en cours relative aux installations irrégulières effectuées sur le terrain cadastré B109, à l'entrée du hameau de Labergement près de l'ancien routier.
10. Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal qui ont reçu des délégations de bien vouloir réfléchir aux besoins à inscrire au budget 2021 et d'en faire part lors de la prochaine réunion.
11. Régis POINSOT demande si la balayeuse passe régulièrement au hameau de Labergement. Le Maire indique qu'elle y passe rarement car cela provoque des dégâts sur la voirie en arrachant le goudronnage en place.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.**

**Pour extrait conforme  
au Registre des Délibérations  
Le Maire,**

**Florian PAQUET**

